



Communiqué de la Caisse de pension et de la Fondation de prévoyance du groupe C&A

Rapport annuel 2014 / Perspectives 2015

Le Conseil de fondation s'est réuni en séance ordinaire le 21 avril 2015 et a adopté le **rapport annuel 2014**. Nous avons de nouveau fait rédiger à votre intention un **rapport abrégé** des comptes annuels que vous trouverez en annexe. Il présente les principaux chiffres-clés avec certaines indications détaillées issues du bilan et du compte d'exploitation et concernant l'organisation.

L'évolution très positive des marchés financiers s'est aussi poursuivie durant l'année 2014. La Caisse de pension du groupe C&A a profité de la tendance haussière, le **rendement global** sur le total des actifs atteignant 7,0 % pour l'exercice 2014 (4,8 % l'exercice précédent).

Ce résultat positif a également permis d'améliorer le taux de couverture qui est passé de 100,3 % l'exercice précédent à 105,6 % à la fin de 2014.

La Caisse de pension doit disposer d'une réserve pour fluctuations de valeurs i correspondant à 15 % environ des placements effectués et donc d'un taux de couverture de 115 % pour être en mesure d'absorber d'éventuelles moins-values futures sur ses placements. Au 31 décembre 2014, la réserve pour fluctuations de valeurs était constituée à hauteur d'un bon tiers seulement du montant prévu. La Caisse de pension continue ainsi à afficher une **capacité de risque limitée** pour l'avenir.

La suppression du cours plancher par rapport à l'euro et le relèvement du taux d'intérêt négatif à moins 0,75 % par la Banque nationale suisse (BNS) le 15 janvier 2015 a déclenché une tourmente sur les marchés financiers. Cette décision a eu à court terme une incidence spectaculaire sur les marchés actions et les cours de change par rapport au franc suisse. Entre-temps, les marchés actions se sont redressés et ont retrouvé en partie un niveau supérieur à celui de la mi-janvier 2015. Les intérêts négatifs, tout comme les rendements négatifs, en particulier à court terme, réduisent fortement les attentes de rendement des caisses de pension sur l'ensemble des obligations.

Le Conseil de fondation et le comité de placement restent attentifs aux évolutions des marchés financiers et prendront le cas échéant les mesures nécessaires et possibles.

Regroupement de la Caisse de pension et de la Fondation de prévoyance

Par effet rétroactif au 1er janvier 2015, la Caisse de pension et la Fondation de prévoyance seront regroupées, comme indiqué antérieurement. Nous vous informerons lorsque nous aurons obtenu l'accord de l'autorité de surveillance de la Suisse centrale.

Exercice du droit de vote lié à la possession d actions

À partir du 1er janvier 2015, les caisses de pension sont tenues d'exercer leurs droits de vote dans l'intérêt des assurés lors des assemblées générales des sociétés suisses cotées dont elles détiennent directement des valeurs et doivent les divulguer une fois par an.

La Caisse de pension ne détient actuellement aucun placement direct en actions suisses, mais elle est titulaire de parts de fondations de placement ou de fonds qui ne lui attribuent pas de droits de vote.

Le service administratif de notre Caisse de pension se tient à votre disposition pour répondre à vos questions: M. Rafael Schnyder, Libera SA, Case postale, 4010 Bâle, tél. 061 / 205 74 25, e-mail: rafael.schnyder@libera.ch. Vous pouvez également consulter le site internet de la Caisse de pension de C&A. www.pkca.ch.

Meilleures salutations,

Votre Caisse de pension

Baar, mai 2015